

**DESTINATAIRES :**

Président(e)s de Clubs Auvergne-Rhône-Alpes  
Président(e)s Comités Départementaux

Bourgoin-Jallieu, le 08/04/2020

**OBJET : CALENDRIER DES COMPETITIONS « PERIODE HIVERNALE » : 2020/2021**

Cher(e)s Président(e)s,

La gestion fédérale du calendrier des compétitions est ouverte. Elle concernera les concours pour la période hivernale s'étendant du **1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 Mars 2021**.

Le Comité Régional vous accompagne dans cette démarche et vous propose, pour répondre aux exigences de chacune des instances, la gestion du calendrier en 4 étapes :

**Étape 1**  
**Saisie FFTA**

Vous devez dès à présent **saisir vos dates de concours pour la période hivernale sur le site de la FFTA**, et ce, **jusqu'au 17 mai 2020**.  
**Il n'y aura que cette saisie informatique à la FFTA.**

**Étape 2**  
**Saisie**  
**Comité Rég.**

**Vous devez informer le Comité que vous avez saisi un concours et régler la part régionale du (ou des) concours inscrits pour votre Club.**

L'inscription se fait soit par courrier sur la fiche Calendrier Hivernal jointe, soit en ligne en privilégiant le formulaire au lien suivant :  
<https://framaforms.org/calendrier-hivernal-2020-2021-1585902008>

**Si vous réglez par virement remplissez le formulaire en ligne et payez : vous n'avez rien d'autre à renvoyer**

**Si vous réglez par chèque, remplissez soit la fiche papier soit le formulaire en ligne et retournez l'ensemble par courrier au secrétariat du Comité.**

- ✓ **ATTENTION** : ces documents doivent arriver **Avant le 17 mai 2020**
- ✓ **Une pénalité de 8 € supplémentaires sera appliquée pour tout règlement de la part régionale au-delà de la date limite d'inscription pour les clubs dans l'espace dirigeant.**

**Étape 3**  
**Validation**  
**Départementale**

**Chaque Comité Départemental sera chargé de vérifier et valider son calendrier, ses championnats départementaux. Les modifications éventuelles devront être transmises par les Comités départementaux au Comité Régional avant le 14 juin dernier délai.**

Les inscriptions sont consultables sur l'extranet fédéral par les responsables des Comités.

**Étape 4**  
**Validation**  
**Régionale**

Le Comité Régional examinera votre candidature au « calendrier hivernal » 2020/2021 et la réception de différents documents fin juin.

**Si aucun paiement n'est arrivé à la date de validation régionale du calendrier, votre concours ne sera pas inscrit au calendrier fédéral par le Comité Régional.**

## Coupe Régionale Jeunes en salle, par équipes de clubs

Pour motiver nos clubs à structurer des collectifs compétiteurs jeunes, nous proposons de regrouper les jeunes compétiteurs sur un même départ pour créer émulation et convivialité dans la pratique compétitive.

Nous vous proposons de réserver le départ du SAMEDI APRÈS-MIDI aux catégories jeunes. Ainsi, les jeunes archers pourront se retrouver au même moment sur une épreuve qualificative, avec un entraîneur pour les encadrer.

Pour valoriser ces moments, nous établissons un classement des équipes engagées sur ces épreuves. Un calendrier des épreuves de la Coupe Régionale Jeunes sera publié sur le site du Comité.

Concours possibles de NOVEMBRE à début FÉVRIER (récompenses lors du Championnat Régional individuel jeunes) – ***N'hésitez pas à postuler sur votre fiche d'inscription et en ajoutant la mention CRJ sur le nom de votre épreuve dans l'espace dirigeant !***

## Championnats Régionaux et Départementaux

**Nous remercions les Clubs de faire rapidement acte de candidature aux différents Championnats Régionaux et Championnats Départementaux en même temps que les candidatures à l'organisation de concours (sur papier et extranet, en cochant les compétitions « championnat régional » ou « départemental »)**

**NOTA** : Dernier week-end **sélectif** 🔄 15 jours avant le Championnat de France

La Commission sportive de la FFTA a choisi ses dates et lieux de Championnat de France en salle, sans en déterminer précisément le format (*Championnat de France, Championnat de France Elite et Championnat de France jeunes*) :

- Cholet du 26 au 28 février 2021
- Vittel du 4 au 7 mars 2021

Pour notre calendrier régional, il a été décidé de bloquer 2 week-ends pour nos Championnats Régionaux en salle, sans nous prononcer sur le format (jeunes/adultes) :

- 13 et 14 février 2021
- 20 et 21 février 2021



***Rappel : afin d'assurer une réelle dimension aux Championnats Régionaux Salle, le Comité Directeur a décidé lors de sa réunion du 10 mars 2018 qu'aucun archer ne sera autorisé à participer à un concours sélectif le jour du Championnat Régional Salle de sa catégorie (le club qui accueillera ces archers en concours sélectif ce jour-là se verra refuser la validation de son concours salle l'année suivante).***

L'attribution des Championnats Auvergne-Rhône-Alpes sera validée par le Comité Directeur. La Commission sportive régionale étudie et propose au Comité Directeur des règles d'organisation adaptées à chaque discipline, en accord avec les règles internationales et fédérales. Cette Commission effectuera une harmonisation du calendrier en tenant compte des périodes de championnats de France. Pour l'établissement de votre calendrier, merci de tenir compte des périodes de qualifications des Championnats nationaux et régionaux.

## Modification calendrier après validation

Nous vous rappelons que toute modification de date ou annulation (*une fois le calendrier validé*) entraînera une *pénalité (à ce jour 38 €)* réclamée par la Fédération. Ces modifications **doivent être déposées en ligne dans votre espace dirigeant, c'est le Comité qui validera ensuite auprès de la FFTA.**

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Cher(e)s Président(e)s, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Anne-Lise CAUCHY**

*Présidente Commission Sportive Régionale*

**Evelyne GLAIZE**

*Présidente Comité Régional*

*PJ : fiche d'inscription*